



DEMANDE DE DEVIS (RFQ) PUBLIC

RFQ_GN646

Recrutement d'une institution pour la formation des cadres du Ministère de la Santé en Paludisme

NOVEMBRE 2021

Demande de devis

Titre : Recrutement d'une institution pour la formation des cadres du Ministère de la Santé en Paludisme

Numéro de demande de devis : RFQ_GN646

CRS accepte les devis des fournisseurs pour la mise en place d'un mini câblage informatique et accessoires dans les 4 bureaux régionaux de CRS Guinée.

1- Conditions requises et liste des prix

Les devis doivent être envoyés en utilisant le modèle de la Liste des prix fourni à l'annexe A et suivant les Exigences et spécifications techniques figurant à l'annexe B.

2- Devise

Tous les prix seront indiqués en francs guinéens (GNF).

3- Langue du devis :

Le devis établi par le fournisseur ou vendeur, ainsi que toutes les correspondances et les documents relatifs aux devis échangés entre le fournisseur ou vendeur et CRS, seront rédigés en **français**.

4- Éclaircissement à propos des documents de la demande de devis :

Les fournisseurs/vendeurs nécessitant un éclaircissement à propos de la demande de devis ou de la réunion d'information pré soumission pourront s'adresser à CRS par écrit. Il sera renvoyé par écrit la réponse à toute demande d'éclaircissement concernant la demande de devis si celle-ci est reçue deux jours avant la date limite de soumission des devis. Les copies écrites de la réponse de CRS (y compris une explication de la requête, mais sans préciser la source de la demande) seront publiées de la même manière que la présente demande de devis.

La demande d'éclaircissement peut être adressée par courrier électronique à :

bids.guinee@crs.org

5- Livraison (applicable aux biens et services)

À supposer qu'un contrat soit conclu de manière satisfaisante au cours du mois de décembre 2021, le fournisseur devra réaliser le service dans un délai de 30 jours calendaires Maximum :

**Immeuble CRS, Rue de la Brioche Dorée, Kaporo Cité (Kipé), parcelle 15-16, Lot 5,
BP 128 Conakry, Téléphone : +224 664 20 20 26 / 625 25 03 24 / 656 44 26 60**

À l'attention de : **Madame la Représentante Résidente de CRS Guinée**

6- Les conditions de paiement

Le paiement se fera dans les trente (30) jours suivant la livraison des biens et services et la fourniture de la facture finale avec la copie originale du contrat/bon de commande.

Le paiement sera fait par virement bancaire sur le compte de la compagnie soumissionnaire. En cas de retard dans la livraison de la commande/contrat, une pénalité sera appliquée par jour calendaire de retard. Le montant de cette pénalité est fixé à 1/2000ème du montant du contrat par jour ouvrable en retard sans pouvoir dépasser cumulativement 5% du prix de marché.

7- Votre devis doit comprendre :

- a- La liste des prix dûment remplie (en utilisant le formulaire prévu à l'annexe A).
- b- Le formulaire du cahier des charges et spécifications techniques rempli suivant le modèle en annexe B ;
- c- Le formulaire de devis (utiliser le modèle de l'annexe C) ;
- d- L'offre financière bien détaillée (frais de restauration, hébergement, transport, location salle, les kits de formateurs et participants, reprographie de manuels de formateur et des participants, honoraires des formateurs) ;
- e- Coordonnées de trois (3) de vos clients (Nom de la société, nom et prenoms de la personne contacte, fonction, numéro de téléphone et adresse électronique).

8- Coût du devis

Les fournisseurs/vendeurs assument tous les coûts associés à la préparation et à la soumission du devis, et CRS ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la demande de devis.

9- Date limite et conditions de soumission du devis

Tous les offres devront être envoyés physiquement (ou par courriel à bids.guinee@crs.org) au plus tard :

Date : Le vendredi 03 décembre 2021

Heure : 10h00 GMT

Votre devis sous enveloppe cachetée devra être déposé au bureau de CRS à l'adresse de :

**Immeuble CRS, Rue de la Brioche Dorée, Kaporé Cité/ Commune de Ratoma, parcelle 15-16, Lot 5,
BP 128 Conakry, Tél : +224 664 20 20 26 / 625 25 03 24 / 656 44 26 60**

Destinataire : Madame la Représentante Résidente

Objet : Recrutement d'une institution pour la formation des cadres du Ministère de la Santé en Paludisme

Réf : Demande de devis RFQ_ GN646

Le devis aura une **durée de validité de 90 jours** après la date de clôture prescrite par CRS. Tous les prix acceptés au cours de cette période seront considérés comme fermes pour l'ordre d'achat résultant.

CRS se réserve le droit d'attribuer le contrat pour l'ensemble du devis ou partiellement. Le fournisseur/prestataire s'engage à honorer le contrat sous la forme prévue au moment de l'attribution, selon les modalités et les conditions énoncées dans la présente, et pour le montant convenu.

Pour des raisons internes, CRS se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment et de ne pas informer les soumissionnaires.

10- Modifications à la demande de devis

Au plus tard 3 jours avant la date limite de soumission des devis, CRS peut, pour une raison quelconque, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement d'un fournisseur ou vendeur potentiel, modifier la demande de devis. Afin d'accorder aux éventuels fournisseurs/vendeurs un délai raisonnable pour prendre en compte les modifications lors de la préparation de leurs devis, CRS pourra, à sa discrétion, prolonger le délai d'envoi des devis. Toute modification sera publiée de la même manière que la présente demande de devis.

11- Méthode et critères d'évaluation

Les devis doivent être évalués afin de déterminer l'offre de moindre coût qui soit techniquement la plus acceptable.

La méthode d'évaluation est la suivante :

- a- **Évaluation préliminaire des devis.** Au cours de cette évaluation, les points suivants seront considérés :
 - i. Le soumissionnaire sera admis à concourir conformément aux instructions fournies en vertu de la section 13 : Eligibilité ;
 - ii. Des formulaires obligatoires sont fournis, sans modifications apportées à la rédaction (la rédaction doit être compatible avec le format prescrit). Toutes les parties clés du devis seront datées, signées et tamponnées par le représentant autorisé du soumissionnaire.
- b- **Conformité technique des devis.** L'évaluation de la conformité technique des offres sera faite sur les bases suivantes :
 - i. La conformité à toutes les exigences techniques établies dans le Cahier des charges et spécifications techniques figurant en annexe B.
- c- **Évaluation financière :** les offres jugées techniquement conformes seront évaluées sur la base de l'offre financière la plus intéressante. Le délai de livraison sera aussi pris en compte.

NB : CRS se réserve le droit d'attribuer le contrat à un ou plusieurs soumissionnaires.

Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base suivante : s'il y a une divergence entre le prix à l'unité et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur ou vendeur n'accepte pas la correction d'erreurs, son

devis sera rejeté. S'il existe un écart entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres prévaudra.

12- Éclaircissement des devis

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des devis, CRS pourra, à sa discrétion, demander au fournisseur ou vendeur des éclaircissements à propos de son devis. La demande d'éclaircissement et la réponse seront faites par écrit 2 jours au plus tard avant la date limite et aucun changement de prix ou changement important du devis ne sera demandé, offert ou permis.

13- Éligibilité

Les offrants ne doivent pas être associés, ou avoir été associés directement ou indirectement, à une entreprise ou l'une de ses filiales engagées par CRS pour prêter ses services dans la préparation de la conception, des spécifications et autres documents à utiliser pour l'achat des biens objets de cette demande de devis.

Les offrants ne pourront pas présenter une offre ni gagner la demande de devis si, au moment de la présentation du devis :

- a- Les offrants sont déjà suspendus par CRS ou par les Nations Unies, la Banque mondiale ou toute entité publique internationale ;
- b- Le nom des offrants est associé au terrorisme et apparaît sur la liste publiée par l'Union européenne, le gouvernement des États-Unis et le Conseil de sécurité de l'ONU, qui identifie les individus et les organisations considérés comme étant liés au terrorisme ;
- c- Les offrants refusent de se conformer au :
 - Code de conduite de protection des bénéficiaires d'assistance de toute exploitation et abus sexuels dans le cadre d'opérations de secours humanitaire ;
 - Des normes de conduite et de divulgation applicables (Violation des règles de confidentialité) ;
 - « Code de conduite des fournisseurs » du Fonds mondial (https://www.theglobalfund.org/media/6893/corporate_codeofconductforsuppliers_policy_fr.pdf)

14- Echantillon :

Non applicable

Par ailleurs, une des conditions pour établir des relations commerciales avec CRS est que le fournisseur, ses filiales, ses agents, ses intermédiaires et ses intervenants directs collaborent avec CRS ou son agent lors de l'évaluation, l'examen, la vérification, l'inspection, la validation de l'assurance, les activités antifraudes, les enquêtes ou toute autre action.

Le non-respect de cette entière collaboration lors des enquêtes sera considéré par CRS comme un motif suffisant pour répudier et résilier le contrat, et inclure le fournisseur dans la liste des fournisseurs radiés de CRS.

Comme décrit dans les conditions du contrat standard, dans le cadre de leurs activités, les soumissionnaires sont censés respecter les procédures et les normes suivantes :

- Le Code de conduite des fournisseurs ;
- Les normes de conduite et de divulgation (Violation des règles de confidentialité)
- « Code de conduite des fournisseurs » du Fonds mondial
(https://www.theglobalfund.org/media/6893/corporate_codeofconductforsuppliers_policy_fr.pdf)

15- Droit de l'acheteur de modifier les conditions au moment de l'adjudication

CRS se réserve le droit, au moment de l'adjudication du contrat, d'augmenter ou de diminuer au maximum de 5 % la quantité des biens spécifiés dans la demande de devis sans aucune répercussion sur le prix unitaire ou les autres modalités.

16- Notification de l'adjudication :

Avant l'expiration de la période de validité des devis, CRS enverra le contrat au fournisseur ou vendeur retenu. Le contrat ne pourra être accepté que par le fournisseur ou vendeur, lequel en accusera réception et renverra une copie signée, ou qui livrera les marchandises dans les délais, conformément aux termes de ce contrat, tel qu'énoncé dans les présentes. L'acceptation de ce contrat concernera un contrat entre les parties, en vertu duquel les droits et obligations des parties seront régis exclusivement par les termes et dispositions de ce contrat.

17- Signature du contrat :

Dans les trois (3) jours après la réception du contrat/bon de commande, le fournisseur ou vendeur retenu le signera, le datera et le renverra à CRS.

18- Contestations émanant de fournisseurs

Notre procédure de contestation de fournisseurs permet d'accorder la possibilité aux personnes ou entreprises rejetées de faire appel de la non-attribution d'un contrat dans un processus d'acquisition concurrentiel. Ce recours devra être exercé dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de l'avis d'attribution du contrat/bon de commande. Cette procédure n'est pas disponible aux offrants ou soumissionnaires qui n'auraient pas répondu, ou qui auraient répondu hors délais, ou lorsque toutes les propositions ou soumissions auront été rejetées. Si vous pensez que vous n'avez pas été traité équitablement, veuillez envoyer un courriel de clarification à l'adresse de : **bids.guinee@crs.org**.

19- Contexte :

En Guinée le paludisme représente l'une des principales causes de mortalité et de morbidité. Il constitue ainsi une des priorités majeures inscrite dans le PSN 2018-2023. Ce plan décrit plusieurs interventions dont le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans la lutte contre le paludisme aussi bien au niveau central qu'au niveau opérationnel. En 2017, le Programme

National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) avec l'appui du Fond Mondial/CRS et de PMI/Stop palu+ a organisé en deux sessions un cours national de formation en paludologie ciblant des points focaux et des cadres des districts sanitaires. L'organisation de ce cours a été confié à des institutions nationales de recherche et de formation sous la supervision d'un comité de pilotage présidé par le PNLP.

Malgré la première édition de ce cours qui a touché plus de 40 cadres, le PNLP a constaté lors des revues et supervisions des insuffisances dans la gestion globale de la lutte contre le paludisme au niveau opérationnel. Ceci serait lié au recrutement des nouveaux agents ainsi que la mobilité du personnel et l'irrégularité du cours.

C'est ainsi que le PNLP conformément au PSN 2018-2023 a inscrit dans la subvention NFM3, un cours national de paludologie. Ce cours prévu en 2021 fera l'objet d'une contractualisation avec une institution de formation/recherche. Ces termes de références décrivent son organisation globale ainsi que le profil de cette institution.

20- Objectif

Assurer la formation de vingt cadres du ministère de la Santé conformément au cahier de charges du comité de pilotage.

21- Tâches essentielles de l'institution :

L'institution retenue à la suite de l'appel d'offre travaillera à temps plein avec le comité de pilotage du cours et tout autre acteur impliqué dans la mise en œuvre du cours.

Il s'agira essentiellement de la planification du cours qui consistera à :

- ✓ Tenir une séance de travail avec le comité de pilotage à travers laquelle le Directeur du cours sera orienté sur les ressources disponibles ainsi que les procédures de gestion de ces ressources ;
- ✓ Partager et valider les termes de référence ainsi que le budget du cours avec le comité de pilotage ;
- ✓ Identifier les formateurs potentiels et soumettre leur liste avec leurs CV au comité de pilotage ;
- ✓ Partager le chronogramme détaillé du cours avec le comité de pilotage ;
- ✓ Engager du personnel de soutien (directeur du cours, secrétaire, comptable) ;
- ✓ Partager les différents modules retenus pour le cours avec le comité de pilotage conformément à l'ordre de passage des facilitateurs ;
- ✓ Faire visiter les locaux proposés pour le cours au comité de pilotage ;
- ✓ Informer les cadres des districts concernées en collaboration avec le comité de pilotage ;

- ✓ Réaliser la formation et partager les rapports techniques et financiers ainsi que toutes les pièces comptables liées à la formation.

22- Résultats attendus :

- ✓ Tous les documents techniques afférent à la formation sont élaborés par l'institution retenue et validés par le comité de pilotage.
- ✓ Un chronogramme détaillé de la formation prenant en compte la disponibilité des cadres du districts ainsi que les facilitateurs est élaboré par l'institution et validé par le comité de pilotage
- ✓ La formation est mise en œuvre et les rapports techniques et financiers sont élaborés et partagé avec le comité de pilotage, la coordination et les partenaires.

23- Domaines de la formation :

- ✓ Planification
- ✓ Entomologie du paludisme
- ✓ Diagnostic et traitement du paludisme
- ✓ Epidémiologie du paludisme
- ✓ Economie de la santé
- ✓ Mobilisation des ressources
- ✓ Communication
- ✓ Suivi Evaluation
- ✓ Recherche opérationnelle
- ✓ Séances pratiques en Diagnostique Biologique du paludisme et en entomologie

24- Conditions de travail de l'institution :

Les locaux retenus par l'institution pour la formation, les documents techniques afférent au cours ainsi que la méthodologie d'enseignement seront validés par le comité de pilotage qui est aussi chargé de la supervision.

L'institution retenue tiendra régulièrement des séances de travail avec le PNLP, le bailleur et le comité de pilotage.

25- Livrables :

Rapports technique et financier détaillés et validés par le comité de pilotage

26 Durée de la formation :

La durée de la présente formation est de 30 jours calendaires maximum.

27 Qualifications requises :

L'institution doit disposer de personnels qualifiés et un local approprié pour la formation. Le personnel doit être composé de :

- ✓ Personnels administratifs et financiers : Assistant, comptable
- ✓ Personnels techniques : Directeur du cours, Expert pour les principaux domaines du cours (Entomologie, Epidémiologie, Laboratoire, Prise en charge, Economie de la santé, Mobilisation des ressources, la communication ...)

Chaque expert doit faire preuve d'expériences avérées dans son domaine d'intervention avec des compétences en andragogie.

28 Composition du Dossier :

Les dossiers de candidature devront être composés de :

- Une lettre de soumission de l'offre dûment signée par le représentant légal de l'institution
- Une offre technique comprenant :
 - Les CV du personnel (formateurs) qui va participer à la réalisation de la formation. Les CV devront contenir au moins trois personnes de références vérifiables
 - Description claire de la méthodologie et des objectifs de la formation
 - Une copie des certificats ou attestations justifiant la bonne réalisation d'une prestation similaire (dans les dix dernières années), avec références vérifiables avant notification du marché
- Une offre financière bien détaillée (Frais de restauration, hébergement, transport, location salle, les kits de formateurs et participants, reprographie de manuels de formateur et des participants, honoraires des formateurs)
- Le cabinet retenu sera chargé d'identifier et de proposer un lieu adéquat pour cette formation. Les frais de location, restauration, de séjour et de transport (Aller et retour) des participants seront à la charge du cabinet.

29 Critères d'évaluation :

EVALUATION TECHNIQUE		Nombre de Points maximum
A. Complétude du dossier de soumission		15
1	Lettre de soumission signée par le représentant de l'institution <ul style="list-style-type: none"> ✓ Avec signature (10 points) ✓ Aucune signature (4 points) 	10
2	Offre technique et financière jointes Si l'offre technique ou l'offre financière n'est pas soumise, le soumissionnaire sera éliminé.	5
B. Qualité des Ressources Humaines		45
1	Personnel bien qualifié (Formation en médecine ou santé publique, ou autres domaines pertinents en lien avec la formation (copie légalisée du diplôme ou certificat) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Copie légalisée du diplôme ou certificat (10 points) ✓ Copie non légalisée du diplôme ou certificat (4point) ✓ Aucune copie du diplôme ou certificat (0 point) 	10
2	Expérience en matière de formation (Andragogie) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus de 3 ans d'expérience (10 points) ✓ 1 an à 3 ans d'expérience (5 points) ✓ Aucune expérience (0 point) 	10
3	Personnel suffisant (Administratif, financier et technique) pour dispenser les différents modules et pour gérer les affaires administratives et financières <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au moins 6 personnes (10 points) ✓ 3 à 4 personnes (5 points) ✓ Moins de 3 personnes (0 point) 	10
4	Connaissance des logiciels Word, Power Point ... <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance de ces logiciels : 5 points • Connaissance moyenne de ces logiciels : 2 points • Aucune connaissance de ces logiciels : 0 points 	5
5	Au moins trois (3) références vérifiables sont énumérées (adresse courriel, téléphone) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au moins 3 références fournis (10 points) ✓ 1 – 2 références (5 points) ✓ Aucune références (0 point) 	10
C. Description Claire de la Méthodologies et des Objectifs de la formation		40
1	Description des méthodes d'enseignement adaptées (andragogie) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Méthodes d'enseignement claire et adaptées (andragogie) (20 points) 	20

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Méthodes d'enseignement moyen adaptées (andragogie) (10 points) ✓ Méthodes d'enseignement pas assez adaptées (andragogie) (2 points) 	
2	Objectifs de la formation clairement énumérés <ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectifs de la formation clairement énumérés (10 points) ✓ Objectifs de la formation moyennement énumérés (5 points) ✓ Objectifs de la formation pas clairement énumérés (2 points) 	10
3	Objectifs d'apprentissage <ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectifs d'apprentissage clairement énumérés (10 points) ✓ Objectifs d'apprentissage moyennement énumérés (5 points) ✓ Objectifs d'apprentissage pas clairement énumérés (2 points) 	10
TOTAL DES POINTS		100

NB : Le minimum de points requis pour qu'un soumissionnaire soit admis à cette évaluation technique est de 60 points. Seuls les soumissionnaires totalisant au moins 60 points passeront pour l'étape de l'évaluation financière.

Conakry, le 23 novembre 2021



Annexe A : Liste des prix

Le document suivant fait partie de cette demande de devis et doit être rempli et renvoyé avec votre offre.

LE SOUSMISSIONNAIRE S'ENGAGE À FOURNIR TOUS LES BIENS/SERVICES STIPULÉS DANS CETTE OFFRE, ET SELON LES MODALITÉS DE CETTE OFFRE AUX PRIX INDIQUÉS SUR CE FORMULAIRE.

CANEVAS DE LIVRABLES D'INSTALLATION D'UN MINI RESEAU LAN DANS LES 4 SITES REGIONAUX DE CRS (KINDIA-MAMOU-FARANAHAH-NZEREKORE)

Numéro	Description	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant Total GNF
1	Frais de restauration	Ensemble	1		
2	Hébergement	Ensemble	1		
3	Frais de déplacement (transport)	Ensemble	1		
4	Frais de location salle de formation	Ensemble	1		
5	Kits de formateurs	Ensemble	1		
6	Kits des participants	Ensemble	1		
7	Reprographie des manuels des formateurs et des participants	Ensemble	1		
8	Honoraire des formateurs	Ensemble	1		

Délai de livraison : _____ jours

Garantie : NON APPLICABLE

Nom et adresse exacts de la société

Nom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Nom de la personne-ressource :

Courriel de la personne-ressource :

Signature autorisée :

Date :

Nom du signataire autorisé :

Fonctions du signataire :

Annexe B : Formulaire des exigences et spécifications techniques

Le document suivant fait partie de cette demande de devis et doit être rempli et renvoyé avec votre offre :

Tous les produits répondant aux exigences minimales seront considérés.

Les offerants doivent remplir le tableau ci-dessous en répondant « OUI » ou « NON » ou en apportant une information spécifique requise sur les articles qui seront fournis. Des réponses telles que « voir spécifications ci-jointes » sont inacceptables. Votre offre pourra être considérée comme irrecevable si vous ne répondez pas à toutes les questions. Les offerants NE SONT PAS autorisés à modifier la colonne « Nos exigences minimales » du tableau de données comparatives ci-dessous. Ces changements pourraient disqualifier votre offre.

Numéro de l'article	Nos exigences minimales	Votre offre (remplir par OUI ou NON)	Observations
1	Frais de restauration		
2	Hébergement		
3	Frais de déplacement (transport)		
4	Frais de location salle de formation		
5	Kits de formateurs		
6	Kits des participants		
7	Reprographie des manuels de formateur et des participants		
8	Honoraire des formateurs		

Les produits proposés sont authentiques et conformes aux spécifications et aux exigences mentionnées dans le tableau ci-dessus

Mettre un « X » devant votre réponse :

___ _ OUI

___ _ NON

Toute divergence doit être consignée ci-dessous :

Annexe C : Formulaire de soumission du devis

Le document suivant fait partie de cette demande de devis et doit être rempli et renvoyé avec votre offre.

Les devis doivent être remplis conformément aux instructions contenues dans cette demande. Les devis doivent être remplis en **français**, signés et renvoyés à CRS avant la date et heure limite indiquée.

Les termes et conditions de CRS applicables aux biens et services s'appliqueront à tout ordre ou contrat d'achat résultant. Une copie des termes et conditions de CRS applicables aux biens et services est fournie à l'annexe F.

Je soussigné, après avoir lu les termes et conditions de CRS applicables aux biens et services du de la demande de devis **RFQ_ GN646**, énoncées dans le document ci-joint, offre ainsi de fournir les biens et services spécifiés dans cette demande de devis au prix ou aux prix indiqués, conformément à toutes les spécifications établies, et sous réserve des *termes et conditions de CRS applicables aux biens et services* établies ou spécifiées dans le document.

Je soussigné déclare que :

- A) Notre société et notre personnel n'ont aucun conflit d'intérêts dans aucune activité qui pourrait représenter, si nous sommes retenus, un conflit d'intérêts avec CRS.
- B) Notre société confirme que l'offrant ou les sous-traitants n'ont pas été associés, ou qu'ils n'ont été nullement impliqués, directement ou indirectement, dans la préparation du projet, du cahier des charges et/ou d'autres documents utilisés dans le cadre de cet appel d'offres
- C) Notre société, ses sociétés affiliées ou filiales (y compris les sous-traitants ou les fournisseurs de n'importe quelle partie du contrat) n'ont pas été déclarées inéligibles par CRS conformément à la clause 9 : Éligibilité
- D) Nous n'avons pas offert et n'offrirons pas de cadeau et/ou faveur de quelque nature que ce soit en échange de cette demande de devis et ne le ferons jamais au cours de l'exécution de tout contrat attribué.

Je soussigné, _____ (Nom du signataire autorisé) _____, certifie que je suis _____ (fonction) _____ de _____ (dénomination légale de la société) _____ ; qu'en signant cette demande de devis pour et au nom de (dénomination légale de la société) _____ je certifie que tous les renseignements contenus dans ce document sont exacts et véridiques et que la signature de cette offre relève de mes compétences.

(Signature)

(Nom)

(Fonctions)

(Date)

Fournir le nom et les coordonnées du contact principal de votre entreprise pour ce devis

Nom : _____ Fonction : _____

Adresse postale (rue, numéro, ville, province/état, pays) :

N° de tél. : _____

Courriel : _____

Offre valable jusqu'au : _____ (Date) Doit être au moins de 90 jours

Devise de l'offre : _____

Paiement à [Insérer le nombre de jours identique à celui de l'article 6] _____ jours accepté
(cocher d'une croix)

___ _ OUI

___ _ NON

Tous les devis doivent être reçus à l'adresse physique indiquée ci-dessous au plus tard le :

Date : Le vendredi 03 décembre 2021

Heure : 10h00 GMT

Immeuble CRS, Rue de la Brioche Dorée, Kaporo Cité, Commune de Ratoma

Les offrants sont responsables du dépôt du devis dans les délais impartis.

Tous les documents soumis ne seront pas retournés aux soumissionnaires.

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A JOINDRE DANS CETTE OFFRE

No	Nom du document	Inclus ? Oui/Non
1	Annexe A - liste des prix	
2	Annexe B - Formulaire des exigences et spécifications techniques	
3	Annexe C - Formulaire de soumission du devis	
4	L'offre financière bien détaillée (frais de restauration, hébergement, transport, location salle, les kits de formateurs et participants, reprographie de manuels de formateur et des participants, honoraires des formateurs)	
5	Coordonnées de trois (3) de vos clients (Nom de la société, nom et prénoms de la personne contacte, fonction, numéro de téléphone et adresse électronique)	